



11

DOSSIER



© Pascal012/Wikimedia Commons

Le principe Université contre l'ordre marchand

La Chapelle de la Sorbonne avec la voûte de la nef effondrée, Hubert Robert, huile sur toile, vers 1800.

→ Dossier coordonné par Isabelle de Mecquenem
et Christophe Voilliot

Les menaces qui pèsent sur les universités à l'échelle internationale sont multiformes, mais s'inscrivent toutes dans un projet politique néolibéral qui vise à imposer et à étendre à toutes les sphères d'activité, au besoin de manière autoritaire, un ordre marchand. Dans cette vision du monde, la recherche et l'enseignement ne sont plus des finalités, mais des moyens stratégiques de la compétition internationale.

Ce dossier le montre à travers plusieurs aspects de la restriction des libertés académiques et de la répression qui frappent les universitaires. Il le montre aussi à travers les formes prises dans différents pays, dont aujourd'hui la France, par l'augmentation des droits d'inscription des étudiants et son corollaire à terme, l'endettement généralisé. Le sous-financement des universités crée une contrainte qui étouffe les établissements de sorte qu'ils n'aient d'autre choix que de souscrire à la grande mutation.

Les valeurs universelles sur lesquelles repose le modèle universitaire humaniste et cosmopolitique restent cependant vivantes dans l'esprit et l'action de nombreux universitaires : ce dossier propose aussi des pistes de résistance et de réflexion.

Comment relancer l'attractivité internationale de la France ?

Analyse et propositions de Terra Nova

→ par Isabelle de Mecquenem, membre de la Commission administrative

Une récente étude du think tank Terra Nova sur l'attractivité universitaire internationale de la France pointe le recul dramatique de notre pays au moment même où le ministère propose l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers non européens.

A lors que l'activité des universitaires au sens large, qu'ils soient enseignants-chercheurs ou étudiants, est intrinsèquement internationale, et cela depuis la fondation des universités européennes, qui représentent une tradition obstinée de cosmopolitisme intellectuel, la question du rayonnement international des universités se trouve toujours à l'agenda politique, qu'il soit national, européen ou mondial, montrant ainsi que la gouvernance est finalement en retard par rapport aux pratiques établies.

Le think tank Terra Nova, qui se définit comme « progressiste », a publié le mois dernier une note intitulée « Une stratégie internationale pour l'enseignement supérieur français^(*) », élaborée par une cohorte d'auteurs dont certains émanent du gotha académique, comme Yves Lichtenberger ou Daniel Bloch.

Tout en étant formellement axée sur une question très globale : « *Comment renforcer la stratégie universitaire de la France ?* » dans le contexte du sous-financement de nos universités d'emblée pointé comme un constat dramatique, cette contribution, à la fois analytique et propositionnelle, présente l'intérêt de pointer les faiblesses récurrentes et structurelles du système universitaire et d'aborder sans détour la question de l'attractivité internationale des universités françaises, enjeu majeur dans la concurrence mondiale qui impose son rythme et ses injonctions, pour le meilleur et pour le pire. Il est ainsi notable de voir appréhender l'attractivité universitaire de la France, en des termes quasiment comparables à l'attractivité touristique de « destination prisée », corrélée, non à des atouts fonciers réels, mais « à son ancien prestige ou à son passé colonial ». Faut-il se réjouir pour autant que ce soit aujourd'hui au nom du « capital humain » que l'on réfléchisse à l'accueil des étudiants étrangers ?

L'augmentation des droits d'inscription : une mesure désastreuse

L'étude de Terra Nova a coïncidé avec l'annonce officielle du projet si judicieusement nommé « Bienvenue en France », les auteurs ont pu l'évoquer tout prenant en compte ce facteur temporel comme une opportunité critique. Car tout en soulignant des annonces jugées positives dudit plan ministériel sur le plan des procédures administratives et des visas, sur l'augmentation des bourses ou l'amélioration de l'accueil, ou encore sur la création de bourses gouvernementales ou locales, les auteurs ont clairement désavoué la mesure consistant en l'augmentation

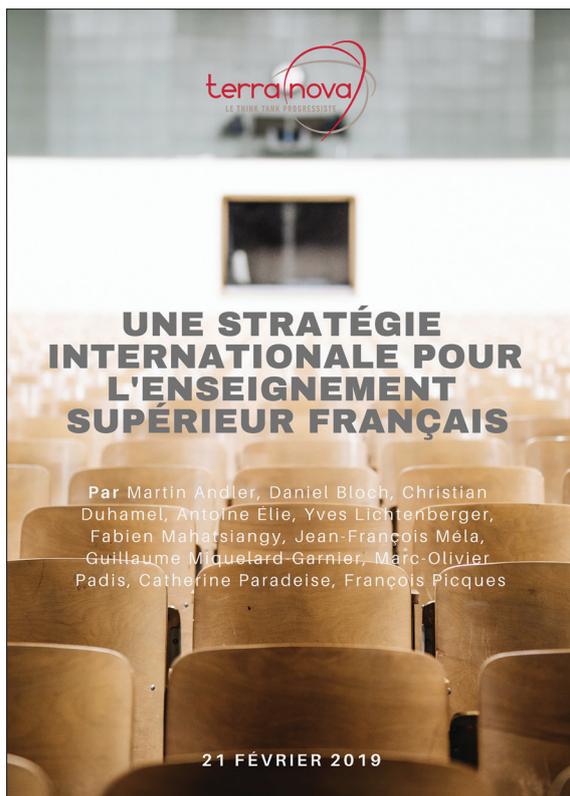
des droits d'inscription des étudiants étrangers non européens. Deux refus particulièrement nets sont ainsi exprimés d'emblée : « *Celui de cette insoutenable légèreté à l'égard des étudiants, notamment africains, auxquels on ouvre largement les portes sans se préoccuper de leur réussite ; le second est de chercher dans les droits d'inscription des étrangers une nouvelle manne financière allant à l'encontre de nos principes.* »

Vue sous cet angle, la note de Terra Nova s'insère donc dans le florilège des critiques suscitées par la mesure la plus désastreuse du plan ministériel, dans la mesure où celle-ci « *n'a pas été négociée suffisamment avec les acteurs universitaires [...] elle impose une mesure uniforme au lieu de favoriser les stratégies des universités et elle va pénaliser les étudiants des familles modestes, en particulier ceux qui viennent des pays africains alors que l'espace francophone fait partie de nos atouts à privilégier.* » La méthodologie gouvernementale unilatérale est étrillée par le rapport de Terra Nova.

En dépit de ce diagnostic très critique auquel on est tenté de souscrire, les auteurs de l'étude n'ont pas voulu réduire leur réflexion à ce point d'achoppement central et se sont donné la perspective d'élaborer des propositions pour renforcer l'attractivité universitaire française. L'une d'entre elles consiste à envisager de « *monter en qualité dans le recrutement des étudiants* », ce qui ne saurait se dissocier d'une politique d'accueil beaucoup mieux dotée et de moyens plus substantiels accordés aux universités. ●

(*) tnova.fr/system/contents/files/000/001/706/original/Terra-Nova_Note-Strategie-internationale_Ens-Sup_210219.pdf?1550761979.

▼
La méthodologie gouvernementale unilatérale est étrillée par le rapport de Terra Nova.
▲



La neutralité, une menace contre les scientifiques ?

→ par Christophe Pébarthe, membre de la Commission administrative

Une loi récente fait notamment de la neutralité une obligation pour les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Une telle disposition est-elle applicable pour les enseignants, en particulier du supérieur ?

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires qui modifie la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires contient le passage suivant : « *Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité. Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité* » (extrait de l'article 1 modifiant l'article 25). Il est plus que probable que le législateur n'ait pas mesuré les conséquences d'un tel article pour l'enseignement supérieur. Il pourrait toutefois ouvrir la brèche à de profondes remises en cause des libertés académiques. Pour en mesurer le risque, il convient d'examiner les conditions de possibilité de neutralité de l'enseignant. Le cadre de la réflexion menée ici sera celui de l'enseignement supérieur, même si le problème posé a une ampleur plus large.

Science et neutralité

La neutralité du savant est sans doute l'un des lieux communs les plus partagés, dans le monde académique et au-delà. Qu'il suffise ici de citer le cas du sociologue Pierre Bourdieu qui, en France et non ailleurs, est de manière récurrente disqualifié pour son « engagement » auprès des cheminots grévistes, en particulier en raison de son discours tenu à la gare de Lyon le 12 décembre 1995. Il faut souligner que cette disqualification porte sur son œuvre en général. Neutre ou engagé, telle semble être l'alternative dans laquelle est prise le savant, plus exactement être un savant neutre ou un intellectuel engagé. Il est alors fréquent que le nom de Max Weber vienne donner une caution supplémentaire à la condamnation d'une science engagée, c'est-à-dire à l'affirmation de

son impossibilité. Comme une formule magique, elle est évoquée dans le même mouvement que la neutralité axiologique (*Wertfreiheit*), expression qui passe souvent pour une démonstration.

Or, elle a pendant longtemps été mal comprise. Il faut ici revenir au traducteur de Max Weber, Julien Freund, qui a imposé l'idée d'un Weber défenseur du non-engagement des savants, une lecture qu'a prolongée Raymond Aron et qui a été largement diffusée. Dans les années 1950, cette interprétation avait une finalité explicite : disqualifier le marxisme universitaire et plus généralement l'engagement à gauche. De ce point de vue, l'invitation/injonction à la neutralité conduit à se diriger vers la droite... Les travaux d'Isabelle Kalinowski ont permis de montrer que cette conception contredisait la position wébérienne sur la science⁽¹⁾.

Neutre ? non, engagé.e !

Rappelons par exemple que Max Weber affirmait qu'un anarchiste pouvait être un excellent spécialiste du droit, en raison même de sa conviction puisqu'il pouvait examiner les convictions ordinaires depuis l'extérieur. Plus généralement, il considérait le « *juste milieu* » comme une « *dangereuse illusion* ». L'engagement politique du professeur n'enlève donc rien aux yeux de Weber à sa qualification et rien ne justifie qu'il l'abandonne à mesure que sa légitimité scientifique augmente. Le problème qu'il pose est le suivant. de par sa position, le professeur « domine » les étudiants et cette « domination » fait que le cours est toujours sous la menace d'être de la propagande pour les valeurs du professeur. Les étudiants ne disposent pas du droit à la parole, tout au plus leur est-elle « donnée », selon le bon plaisir professoral, et encore moins du droit à la contradiction. Le problème posé est celui de la pédagogie, non de la neutralité. Max Weber critique l'illusion d'une science, quelle qu'elle soit, sans point de vue. Autrement dit, la neutralité du scientifique



© Arture Espinosa/Flickr

Max Weber, dessin au crayon, 2013.

fonctionnaire n'est qu'une catégorisation juridique qui voile l'exigence de soumission à l'ordre établi. Elle est donc lourde de menaces pour sa liberté. Et dans cette perspective, il serait erroné de s'en tenir aux seules sciences sociales. Quelle neutralité pour celles et ceux qui travaillent sur le nucléaire, l'environnement, la pharmacologie, etc. ? À l'heure où « *la noblesse d'État [...] puise la conviction de sa légitimité dans le titre scolaire et dans l'autorité de la science, économique notamment* » comme le disait Pierre Bourdieu en 1995⁽²⁾, la société a besoin de scientifiques engagés. Dans la science qu'ils et elles protègent de toutes les tentations dogmatiques ; dans le monde social parce qu'ils et elles ont vocation de « *dire ce que les gens n'aiment pas entendre – à ceux qui se trouvent plus haut dans la hiérarchie sociale, à ceux qui s'y trouvent plus bas, mais aussi à sa propre classe* »⁽³⁾. ●

(1) I. Kalinowski, « Leçons wébériennes sur la science & la propagande », in Max Weber, *La Science, profession & vocation*, Marseille, 2005.

(2) P. Bourdieu, « Contre la destruction d'une civilisation », in *Contre-feux*, Paris 1998, p. 30.

(3) Max Weber, cité par I. Kalinowski, *op. cit.*, p. 191.

▼
La société a besoin de scientifiques engagé.e.s.
▲

Gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur : de la faiblesse des idées en marche

→ par Christophe Voilliot,
secrétaire national

Le plan « Bienvenue en France » comme le récent rapport de la Cour des comptes sur l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants reposent sur des idées reçues quant à la valeur supposée de l'enseignement payant. Petit essai de décryptage des plus répandues.

Lorsque nous défendons la gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur, nous nous heurtons au scepticisme, voire à un tir de barrage idéologique dont les arguments prennent la forme d'un appel au bon sens. Faut-il vraiment payer pour étudier ?

Le prix est un gage de qualité

Pour les défenseurs de l'économie de marché, le prix résume à lui seul l'ensemble des informations dont le consommateur a besoin pour faire son choix. Cet axiome ne peut guère que s'appliquer à des marchandises simples dont l'acheteur serait en mesure d'apprécier de visu la qualité (d'où la métaphore du marché utilisée par les économistes libéraux). Il n'en va pas de même pour des biens complexes ou des services. Dans ce cas, l'asymétrie d'information bénéficie toujours au producteur et le prix n'est que l'expression d'une valeur d'échange et non d'une valeur d'usage. Or, nous savons depuis Karl Marx que « la valeur d'usage n'a de valeur que pour l'usage et ne se réalise que dans le

procès de la consommation ⁽¹⁾. Est-ce que cela signifie que la valeur d'usage d'un diplôme de l'enseignement supérieur serait dès lors déterminée par sa valeur sur le marché du travail ? Absolument pas, car cette dernière est aussi une valeur d'échange qui dépend de la structure des emplois proposés par les employeurs et non de la valeur intrinsèque du diplôme. Ce qui fait la valeur d'usage du diplôme, c'est son potentiel émancipateur et, via l'apprentissage de savoirs et de connaissances, la manière dont l'enseignement qui lui correspond s'inscrit dans un horizon d'attente individuel. En résumé, choisir un cursus payant ou le cursus le plus cher, c'est être victime de l'illusion d'objectivité des prix du marché et faire abstraction de la valeur réelle liée au contenu de l'enseignement proposé.

Il est injuste que la gratuité bénéficie aux plus riches

Un des arguments les plus souvent utilisés contre le principe de gratuité des services publics est le manque à gagner que cela représenterait par rapport à une tarification indexée sur les revenus. Le système français actuel est d'ailleurs en partie indexé car si les droits perçus par les établissements sont fixes, il existe parallèlement des bourses d'enseignement supérieur attribuées sur critères sociaux avec huit échelons différents⁽²⁾. Mais ce sont potentiellement les familles avec les revenus les plus élevés qui demeurent les plus favorisées du fait de la possibilité offerte d'augmenter le quotient familial, et donc de baisser le montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, par le rattachement au foyer fiscal des enfants poursuivant des études jusqu'à l'âge de 25 ans⁽³⁾.

Quoi qu'il en soit, c'est bien la progressivité de l'imposition des revenus qui est le mécanisme redistributif le plus équitable, et ce pour une raison très simple à comprendre. Si l'on prend

pour hypothèse que le financement de l'ESR public repose entièrement sur un impôt progressif, il faudrait pour atteindre le même niveau de redistribution que les droits d'inscription représentent l'intégralité des ressources des universités, soit des droits avec une valeur médiane équivalente à la moyenne actuelle des dépenses annuelles par étudiant qui est environ de 10 500 euros. Sommes-nous prêts à réclamer ce montant aux étudiants des classes moyennes ? De plus, toute solution intermédiaire serait à la fois plus inégalitaire socialement et synonyme de sous-financement de l'ESR. En résumé, la gratuité pour les usagers adossée à un financement par l'impôt progressif payé par les contribuables est la meilleure des solutions possibles. Et, au passage, la plus à même de faire jouer à l'impôt sur le revenu son rôle citoyen.

▼
La gratuité pour les usagers adossée à un financement par l'impôt progressif payé par les contribuables est la meilleure des solutions possibles.
▲

Les universités ont besoin d'argent

Il n'y a guère que les ministres successifs de l'enseignement supérieur depuis 2007 qui ne s'en sont pas rendu compte. Mais cet argent, il n'est pas à prendre dans la poche des usagers pour autant, sous peine d'aggraver les inégalités sociales d'accès que les réformes récentes – en particulier la loi ORE – ont incontestablement accru. L'augmentation des droits d'inscription ne peut en effet qu'aboutir à des effets d'éviction, c'est le cas aujourd'hui pour les étudiants extracommunautaires, ou à un endettement massif⁽⁴⁾. Le financement de l'ESR, nous l'avons vu plus haut, doit reposer sur l'impôt progressif. Il doit en outre reposer sur des critères transparents d'allocation aux établissements, critères qui tiennent compte à la fois de la démographie étudiante et de la nécessité de remettre « à niveau » les universités les plus sous-dotées par le passé. Le SNE-SUP-FSU réclame à cet égard un plan pluriannuel de financement de l'ESR à la hauteur des besoins⁽⁵⁾.

On ne peut pas vivre seulement d'amour et d'eau fraîche

C'est indubitable... d'autant plus que l'eau fraîche fait l'objet en France d'une appropriation marchande assez scandaleuse⁽⁶⁾. C'est pourquoi le SNE-SUP-FSU demande que les étudiants, outre la gratuité de leurs études, puissent bénéficier d'une allocation d'autonomie⁽⁷⁾. ●

(1) Karl Marx, *Le Capital*, Livre 1, chapitre 1.

(2) www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=133119&cho=1.

(3) bofip.impots.gouv.fr/bofip/2175-PGP.

(4) Collectif Acides, *Arrêtons les frais ! Pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*, Raisons d'agir, 2015.

(5) www.snesup.fr/article/communiqu%C3%A9-syndical-sur-le-budget-2019-de-lenseignement-superieur-et-la-recherche.

(6) Léa Gasquet, « La bataille de l'eau fait rage », *Siné Mensuel*, n° 83, février 2019, p. 10-12.

(7) Voir nos mandats adoptés lors du congrès d'orientation de 2017 : www.snesup.fr/article/rapport-commission-theme-4.

Une hausse des frais d'inscription très politique

→ par Marc Delepouve, coresponsable du secteur international

Depuis près de trois décennies, les frais de scolarité de l'enseignement supérieur public suivent en Europe et dans le monde une nette évolution à la hausse. Dans un premier temps cantonnée à quelques pays, le plus souvent anglo-américains, cette évolution s'est ensuite étendue.



© Christophe Voillot

Rassemblement du 27 février 2019 à Jussieu.

Angleterre. Après avoir introduit des frais d'inscription pour les étudiants non ressortissants de l'UE, l'Angleterre a mis en place puis augmenté fortement les frais d'inscription pour les étudiants anglais et européens. Pour la licence, cela s'est fait en trois étapes :

1. À partir de l'année universitaire 1998-1999, jusqu'à 1 000 £ de frais de scolarité par an ont été autorisés par l'État.
2. En 2006-2007, le montant maximum a été rehaussé à 3 000 £. Quasiment toutes les universités ont fini par atteindre ce maximum.
3. Depuis 2012-2013, les universités peuvent facturer jusqu'à 9 000 £ (soit environ 10 400 €).

Enfin, les établissements fixent librement les frais d'inscription en master et doctorat. Par ailleurs, ils fixent librement les frais pour tous les étudiants non ressortissants de l'UE, y compris au niveau de la licence.

Des prêts étudiants sont proposés par le gouvernement aux étudiants nationaux et européens. Le remboursement se fait dès lors que le revenu annuel de l'ex-étudiant emprunteur dépasse un seuil situé autour

de 25 000 €. Puis la part éventuelle de dette non remboursée est annulée au bout de trente ans. Les étudiants issus de familles à faibles revenus utilisent peu ces prêts, avec pour conséquence des renoncements à suivre des études, des abandons en cours de cursus et le recours massif à des jobs d'étudiant.

Pays de Galles. La situation des frais d'inscription est identique à celle de l'Angleterre.

Irlande du Nord. Les frais d'inscription en licence sont limités à 4 600 € pour les nationaux et les Européens.

Écosse. Les études de licence sont gratuites, mais uniquement pour les Écossais et les Européens (hormis pour les ressortissants des autres nations du Royaume-Uni).

Suède. L'enseignement supérieur est gratuit. Toutefois, depuis l'année 2011-2012, en licence et master, les étudiants issus d'un État non membre de l'Espace économique européen (UE plus Norvège, Islande et Liechtenstein) doivent verser des frais de scolarité compris entre

8 500 et 15 000 € annuels. Les études doctorales restent gratuites pour tous.

Allemagne. La loi-cadre fédérale sur l'enseignement supérieur excluait les frais de scolarité. Le 26 janvier 2005 la Cour constitutionnelle fédérale estima que cette loi empiétait sur les compétences des Länder, et autorisa des frais d'inscription définis par ces derniers. De là sept des seize Länder imposèrent des droits d'inscription, le plus souvent de 500 € par semestre. Il s'ensuivit des mobilisations massives des étudiants, en 2008 et 2009. Puis les Länder ont progressivement abandonné les frais de scolarité. En Bavière, un référendum a été organisé, les électeurs se sont exprimés pour l'abrogation des frais. Depuis la rentrée d'octobre 2014, l'enseignement supérieur est à nouveau gratuit sur l'ensemble de l'Allemagne.

Le mouvement mondial de hausse des frais d'inscription se situe dans un processus de marchandisation qui modifie la nature de la relation entre les étudiants et les institutions de l'enseignement supérieur. Pour celles-ci, attirer les étudiants solvables nécessite de concevoir une offre qui réponde à leurs attentes individuelles, au détriment des

▼
Un État membre de l'Union européenne ne peut demander à des ressortissants de l'UE de payer des droits d'inscription plus élevés que ceux appliqués à ses propres ressortissants.
▲

missions de formations tournées vers les intérêts collectifs. Dans le contexte où une pression croissante s'exerce sur les individus pour qu'ils se développent en tant que capital humain, cette marchandisation contribue au processus de transformation des universités en entreprises intégrées dans l'économie néolibérale. De surcroît, la hausse des frais d'inscription combinée avec les politiques d'« immigration choisie » participe à l'édification, contre

laquelle nous luttons, d'une société mondiale duale : d'un côté une classe sociale mondialement mobile et accumulant les privilèges ; de l'autre les subalternes divisés en nations, sans pouvoir autre que marginal ou chimérique. ●

La vérité a un prix : il est inversement proportionnel au niveau de la démocratie

L'exemple de la pétition des universitaires pour la paix en Turquie

→ par Selim Eskiizmirli, maître de conférences en neurosciences, université Paris Diderot, président de la SUP-DDHT (Solidarité avec les universitaires pour la paix et défense de droits de l'homme en Turquie)

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948 à Paris, l'article 19, qui régit le droit à la liberté d'opinion et d'expression, continue à être un critère principal pour évaluer le niveau de la démocratie dans un pays. Le prix que le régime d'Erdogan continue à faire payer actuellement aux Universitaires pour la paix en Turquie en donne une preuve exemplaire.

Le 11 janvier 2016, 1 128 universitaires ont signé une pétition intitulée « Nous ne serons pas complices de ce crime » pour dénoncer la violation des droits de l'homme commise entre juin 2015 et janvier 2016 lors des opérations militaires qui ont fait plus de 1 700 morts dans les villes du sud-est de la Turquie, suivant l'arrêt du processus de paix et la perte de la majorité par l'AKP (le parti pro-islamiste d'Erdogan) à l'Assemblée nationale après les élections du 7 juin 2015. Au lendemain de la publication de la pétition, la réponse d'Erdogan a été d'accuser les signataires d'être traîtres, terroristes, collaborateurs de l'organisation politique et armée kurde PKK (désignée comme « terroriste » par la Turquie), de les traiter de pseudo-intellectuels, et d'ordonner la prise immédiate de toutes les mesures judiciaires, policières et administratives contre ces derniers. Le nombre final des signataires du texte qui a été envoyé à l'Assemblée nationale quatre jours plus tard était de 2 237.

Par la suite, les premiers actes de répression ont concerné les gardes à vue des signataires de l'université de Kocaeli, suivies des limogeages de ces derniers dans les universités privées ; et ces actions ont aussitôt succédé à une déclaration de l'YÖK (le Conseil de l'enseignement supérieur), affirmant que les mesures adéquates allaient être prises contre les universitaires soutenant le terrorisme.

Les universitaires en France ont été parmi les premiers qui ont réagi et organisé la première conférence publique à Paris le 18 janvier 2016 ; une pétition de soutien signée par 2 279 intellectuels parmi lesquels figuraient les noms de chercheurs mondialement reconnus a été ensuite publiée.

Le 10 mars 2016, le nombre des universitaires limogés avait déjà atteint le chiffre de 28, et la branche d'Istanbul de BAK (Universitaires pour la paix) a organisé une conférence de presse à Egitim-Sen (le syndicat des enseignants en Turquie) pour dénoncer les actes de répression qui ont suivi la publication de la pétition. Quatre universitaires qui ont lu la déclaration commune ont été emprisonnés quelques jours plus

tard, pour n'être relâchés que six semaines après. Un procès, actuellement en cours, a été ouvert avec une accusation basée sur l'article 7/2 de la TMK (la loi de la lutte contre le terrorisme), qui prévoit une peine d'emprisonnement allant jusqu'à sept ans et demi, pour propagande des actions d'une organisation terroriste. La deuxième conférence publique à Paris a eu lieu le 13 avril 2016, lors de laquelle la création du CISUP (Comité international de soutien aux universitaires pour la paix) a été proposée et un comité de coordination nationale (CCFR) s'est formé, devenu par la suite SUP-DDHT.

Les déclarations de soutien de plusieurs institutions d'enseignement supérieur et de recherche et des syndicats demandant aux gouvernements et/ou aux instances européens d'appliquer des mesures concrètes n'ont eu pour réponse que des déclarations d'inquiétude de ces derniers.

Les Universitaires pour la paix en Turquie ont choisi de dire la vérité et payent pour cela un des prix les plus élevés des pays membres des Nations unies.

Une vague de fuite des universitaires à l'étranger a alors commencé. Ils ont pu bénéficier des bourses de recherche des institutions comme Philippe Schwartz, Fondation Rosa-Luxemburg, CARA ou SAR. La France a pu rejoindre ces pays d'accueil un peu plus tard grâce à la création du Programme d'aide aux universitaires en exil (Pause) par le ministre de l'Enseignement supérieur, Thierry Mandon, en janvier 2017.

La tentative du coup d'État du 15 juillet 2017, organisée par des militaires membres du mouvement des Gülenistes (Hizmet, « service » en français) – l'ancien allié de l'AKP mais qui est devenu FETÖ, l'organisation terroriste de Fethullah Gülen, après le coup d'État –, a permis à Erdogan de gouverner le pays sous le régime d'état d'urgence et avec les décrets-lois. En l'espace d'un an, plus de 130 000 fonctionnaires, soupçonnés majoritairement d'appartenir à FETÖ, ont été limogés. Parmi eux figuraient également plus de 400 signataires de la pétition pour la paix et des dizaines de milliers de fonctionnaires de tous métiers connus comme opposants du régime. Ils se sont vu perdre plusieurs de

leurs droits civils, tels qu'avoir un passeport, postuler à un poste étatique, pouvoir exercer leurs métiers, etc. Finalement, en décembre 2017, la vague d'ouverture des procès individuels a commencé. Les signataires sont accusés soit de faire la propagande d'un groupe terroriste et risquent d'être emprisonnés pour une période allant d'un an jusqu'à sept ans et demi selon l'article 7/2 de la TMK, soit d'insulter la nation turque, son État et son gouvernement selon l'article 301 du TCK (le Code pénal turc) qui prévoit une peine d'emprisonnement allant d'un à deux ans.

Parmi les 653 signataires dont les procès sont en cours, figure Tuna Altinel, maître de conférences en mathématiques à l'université Lyon-I. Voici un court extrait de la plaidoirie qu'il a lue le 28 février dernier au palais de justice d'Istanbul :

« Monsieur le juge, à partir du septembre 2015 je suis allé dans plusieurs villes du sud-est de la Turquie dont les noms de certaines sont cités dans cette pétition. J'ai vu la guerre, la destruction massive des villages, la déportation des civils, les morts. Vous pouvez trouver les traces de mes déplacements à Sur, Nusaybin, Cizre, Hakkari, Yüksekova et pouvez les utiliser contre moi. En bref, je n'ai pas seulement signé cette pétition, je l'ai pensée, je l'ai sentie, je l'ai vécue. C'est moi qui ai écrit ce texte. »

Le même jour a aussi été marqué par l'annonce de la toute première confirmation par la cour d'appel de la première peine d'emprisonnement de professeurs, celle de Fusun Ustunel, professeure en science politique à l'université de Galatasaray (Istanbul).

Les universitaires pour la paix en Turquie ont choisi de dire la vérité au lieu d'exprimer leurs inquiétudes à propos des crimes contre humanité commis dans leur pays, et payent pour cela un des prix les plus élevés des pays membres des Nations unies. ●



Tuna Altinel, MCF en mathématiques, à l'origine du texte de la pétition.

Climat de terreur chez les universitaires brésiliens

→ par Maria José Malheiros, docteure en urbanisme, ingénieure-architecte à la mairie de Paris

L'arrivée au pouvoir de Jair Bolsonaro, le 1^{er} janvier 2019, a marqué un net tournant autoritaire dans la gestion du pays. C'est dans un contexte néofasciste, sur fond de délation et d'atteinte à la liberté de pensée et d'expression que le nouveau gouvernement s'est mis en place, visant notamment le monde universitaire et les syndicats.

Le monde académique et de la recherche vit aujourd'hui au Brésil la situation la plus dramatique de son histoire, depuis la fin de la dictature en 1985. Le coup d'État de 2016, avec la destitution de la présidente Dilma Rousseff démocratiquement élue et la mise en prison arbitraire de Lula da Silva, candidat donné comme victorieux à l'élection d'octobre 2018, situe le pays dans un contexte néofasciste.

Dès la prise de pouvoir le 1^{er} janvier 2019, le nouveau ministre de l'Éducation a annoncé qu'une enquête visant tout le personnel universitaire était en cours pour « identifier » leur « idéologie », leur participation à des mouvements sociaux et politiques qui pourraient être interprétés comme « étant de gauche » ou « contraires aux idées du nouveau gouvernement ». Leurs pages Facebook, Twitter, ont été fouillées afin de trouver des mots ou des phrases « indésirables » qui pourraient les incriminer. Ces personnes seraient sommairement exclues des universités publiques.

Des nombreux universitaires ont été mis à l'index pour des « pratiques marxistes » contraires à la pensée du nouveau gouvernement. Cela s'exprime par des persécutions de tous genres envers des chercheurs, enseignants, étudiants et même des personnels administratifs, pouvant aller de la prison, des procès jusqu'à des menaces de mort sur Internet.

Il en est de même pour toute recherche perçue comme indésirable, au nom de son contenu politique ou idéologique. Des laboratoires entiers ont ainsi vu leurs subventions coupées du jour au lendemain, des étudiants chercheurs ont perdu leurs bourses et ont été mis

dans l'impossibilité de poursuivre sur leur sujet de thèse.

Un climat de terreur s'est installé, avec appel à la dénonciation, surtout par des étudiants, qui sont incités à filmer les cours dans le but d'identifier les enseignants qui ne suivent pas les nouvelles consignes, ce qui vise l'utilisation d'un vocabulaire considéré comme « subversif », ou de propos contre le gouvernement, jusqu'à des sujets conçus comme politico-idéologiques. Ces étudiants sont incités à appeler la police sur le champ, qui peut alors envahir la salle de cours et arrêter l'enseignant. Le président Bolsonaro lui-même a diffusé une vidéo en appelant les étudiants et enseignants à faire ce travail de délation. Ceux qui ont destitué Dilma Rousseff avaient déjà modifié la Constitution en approuvant un amendement qui gèle pendant vingt ans les investissements pour l'éducation et la santé. En moins de deux mois au pouvoir, le gouvernement Bolsonaro a fait approuver, ou cela est en cours, des lois et décrets dans le but d'affaiblir de plus en plus les universités publiques, voire d'en fermer quelques-unes. Le but est de rendre l'enseignement payant, de supprimer les systèmes de quotas (instaurés pendant les gouvernements du Parti des travailleurs) permettant aux plus pauvres, aux Noirs et aux Indiens, d'accéder à l'université.

L'une des dernières mesures qui atteint directement tout le mouvement syndical est le transfert vers le ministère de la Justice de l'enregistrement officiel des entités syndicales au niveau de l'État. Cette mesure vise à empêcher que plus d'un syndicat ne représente la même catégorie professionnelle. La réattribu-

tion de cette compétence au ministère de la Justice comporte des risques politiques et peut entraîner la criminalisation de la lutte populaire et syndicale. Malgré ce climat, des syndicats, des organisations du monde académique essaient de résister, à contre-courant de tout ce qui est véhiculé par la grande presse, ainsi que par les groupements des miliciens d'extrême droite qui n'hésitent pas à assassiner les résistants, à envahir les campus, les salles de cours, à filmer leurs menaces et à les publier sur leurs sites Internet en toute impunité.

Le mouvement social et syndical brésilien compte sur la solidarité internationale de tous ceux qui défendent la démocratie et la liberté dans le monde, pour qu'ils dénoncent cet état de violence de type fasciste au Brésil, car il est dangereux pour le mouvement social global et risque de s'étendre dans tous les pays. ●

▼
Des laboratoires entiers ont vu leurs subventions coupées du jour au lendemain, des étudiants chercheurs ont perdu leurs bourses...
▲



Fernando Haddad, candidat du Parti des travailleurs à l'élection présidentielle d'octobre 2018, et Manuela d'Avila, colistière pour le poste de vice-présidente, n'ont pas réussi à faire barrage à l'extrême droite.

L'université de la honte

→ par Christophe Voilliot, secrétaire national

Connaissez-vous l'université de Farmington ? Il y a peu de chance, même si le classement de Shanghai est votre lecture matinale favorite. Elle mérite pourtant que l'on s'intéresse à elle, car elle constitue l'exemple le plus abject d'un détournement de sens et d'une attaque contre les valeurs humanistes auxquelles nous sommes attachés.

Révélee par le *Detroit Free Press*, l'existence d'une université créée de toutes pièces par les services de l'immigration des États-Unis (*voir l'encadré*) pour piéger des étudiants étrangers témoigne d'un mépris sans nom pour l'institution universitaire. Comment une telle dérive est-elle possible ?

Comme dans un mauvais film

Créée par les services de l'ICE en 2015, l'université de Farmington n'avait d'université que le nom. Si elle était bien légalement inscrite sur le registre de l'État du Michigan et figurait sur la liste des établissements faisant partie du programme d'accueil des étudiants étrangers Student and Exchange Visitor Program (Sevis), son personnel était uniquement constitué d'agents *undercover* appartenant à l'ICE. Son prétendu président avait même créé un faux profil sur le site LinkedIn au nom d'Ali Milani, toujours en ligne au moment de la rédaction de cet article⁽¹⁾. Sur les 600 étudiants qui s'y étaient inscrits, dans des cursus scientifiques dont le coût annuel était d'environ 11 000 dollars, 146 ont été arrêtés par l'ICE, en majorité des ressortissants indiens soupçonnés de vouloir conserver frauduleusement leur visa étudiant pour être autorisés à travailler sur le territoire des États-Unis. Cette pratique est attestée par ailleurs mais, jusqu'à présent, ces « fausses » universités avaient été créées par des réseaux criminels et non par le gouvernement des États-Unis lui-même. Piéger

les délinquants fait partie des pratiques douanières ordinaires, y compris en France, mais peut-on aller ainsi jusqu'à assimiler une université à un réseau de trafiquants ? L'enquête réalisée par le *Detroit Free Press* montre que de nombreux étudiants, qui n'avaient rien à se reprocher, ont été dupés par le site Internet de l'université de Farmington qui « laissait croire aux visiteurs que c'était une institution légitime, avec des photos d'étudiants dans

des classes et des textes assurant qu'ils pouvaient travailler quand ils étaient inscrits »⁽²⁾. L'ICE avait déjà apparemment procédé en 2016 à une telle opération en créant the University of Northern New Jersey⁽³⁾.

Pourquoi un tel mépris ?

Moralement douteuse et d'une efficacité limitée, comme toutes les opérations d'infiltration policière, la création

d'une *fake university* témoigne d'un mépris sans nom pour les valeurs du monde universitaire. L'histoire n'aurait en elle-même que peu d'intérêt si elle n'était révélatrice du déclassé symbolique dont les valeurs que nous défendons sont aujourd'hui victimes. Une université doit être un lieu d'accueil, ouvert sur le monde et sans restriction de nationalité, et en aucun cas un piège destiné à attirer des étudiants dans les filets d'un État policier. Déjà appauvris par des frais d'inscription exorbitants qui les contraignent à s'endetter lourdement pour obtenir leurs diplômes, les étudiants désireux de se rendre aux États-Unis devront-ils désormais prendre le risque de finir dans un cul-de-basse-fosse ? ●

(1) www.linkedin.com/in/ali-milani-ab3b36127.

(2) Niraj Wanikoo, « Emails show how fake university in metro Detroit lured students », *Detroit Free Press*, 11 février 2019.

(3) Joanna Walters, « US authorities arrest 21 people involved in visa scam through fake college trap », *The Guardian*, 6 avril 2016.

Le site de l'université après sa fermeture.



THIS SERVER HAS BEEN TAKEN OFFLINE

The University of Farmington has been closed by the U.S. Department of Homeland Security, U.S. Immigration and Customs Enforcement.

Affected student should contact their local Homeland Security Investigations office. <https://www.ice.gov/contact/hsi>

United States Immigration and Customs Enforcement (ICE)

Cette agence douanière fait partie des institutions créées après le choc causé aux États-Unis par les attaques du 11 septembre 2001. Elle est intégrée au Département de la sécurité intérieure. Elle emploie plus de 20 000 agents et est présente dans 46 pays étrangers. Son directeur est nommé par le président des États-Unis, trois se sont succédé à ce poste depuis l'entrée en fonction de Donald Trump. L'ICE gère de nombreux centres de détention⁽¹⁾ où sont emprisonnées environ 34 000 personnes. Les arrestations arbitraires y sont monnaie courante⁽²⁾ et de nombreux décès y ont été recensés.

(1) Anil Kalhan, « Rethinking Immigration Detention », *Columbia Law Review*, 2010, n° 110, p. 42-58.

(2) Jon Azpiri, « French jogger who crossed U.S. border describes ordeal in ICE detention centre », *Global News*, 24 juin 2018.

ENTRETIEN AVEC Marie-Anne Matard Bonucci

Professeure d'histoire contemporaine à Paris-VIII, présidente d'Alarmer^(*)

Dans le contexte préoccupant d'une montée des hostilités identitaires, Marie-Anne Matard Bonucci a créé une association universitaire pour mieux lutter contre toutes les formes de racismes à l'aide des apports de la recherche et de la pluralité disciplinaire.

Vous venez de créer une association universitaire de lutte contre l'antisémitisme et les racismes afin de mobiliser les ressources de l'enseignement et de la recherche contre ces fléaux. Cette initiative se justifie-t-elle par un constat d'insuffisance des politiques publiques en ce domaine ?

Je pense, en effet, que nos instances de tutelle n'ont pas pris la mesure des enjeux que soulèvent aujourd'hui les questions d'hostilité identitaire. Les universités commencent à être confrontées à ces sujets même si elles sont moins exposées que les établissements secondaires. La création d'un réseau de « référents » en matière de racisme et d'antisémitisme constitue une avancée mais pour le moment leur rôle et leurs moyens restent très limités. Toutefois, le besoin de créer une association est moins né de la volonté de lutter contre le racisme dans l'université que de mener ce même combat avec et grâce à l'université, en pariant sur le fait que les chercheurs que nous sommes doivent contribuer à l'intelligibilité de ces questions.

En voulant confronter le monde de la recherche à la réalité brutale de la résurgence des racismes et de l'antisémitisme, ne risquez-vous pas de vous heurter à un conflit de finalités et de temporalités : d'un côté, le temps long de la réflexion et de l'analyse critique ; de l'autre, l'urgence de préconisations à proposer ?

C'est en effet une vraie difficulté. Sur certains sujets – je pense par exemple à l'impact des politiques mémorielles sur lesquelles les pouvoirs publics ont beaucoup misé ces dernières années – des enquêtes au long cours seraient nécessaires. D'où l'idée, à travers notre association, d'intervenir sur le temps long – par des recherches communes, une revue – mais aussi de se donner les moyens d'être réactifs dans un contexte de plus en plus inquiétant.

Nous assistons actuellement en France avec effroi à une « libération de la parole antisémite », ce qui peut surprendre dans une société où le niveau d'éducation tend globalement à s'élever. L'éducation antiraciste doit-elle être complètement revue selon vous ?

Elle doit, en effet, être repensée et c'est l'un de nos objectifs que d'y contribuer. Il importe d'inscrire l'histoire des hostilités



Marie-Anne Matard Bonucci.

identitaires dans la longue durée, et de les prendre pour ce qu'elles sont : non pas des moments paroxystiques de haine surgis de nulle part mais l'expression d'une longue sédimentation de préjugés et de discriminations. Pouvoir parler librement de l'hostilité antijuive à matrice religieuse – et plus généralement d'ailleurs des formes d'intolérance qui ont accompagné l'expression du fait religieux – permettrait de mieux comprendre tout cela... Autre point important : il faut appréhender ces questions comme un tout, susciter des collaborations entre spécialistes d'histoire coloniale ou de la Shoah, des mondes qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer, pour ne pas contribuer nous-mêmes à des clivages mémoriels qui alimentent les hostilités.

Affirmeriez-vous à travers votre association que l'Université en tant qu'institution a un rôle civique et politique primordial à jouer ?

Absolument. Je garde en mémoire les critiques de Marc Bloch à l'égard des intellectuels restés confinés dans la « quiétude de leurs ateliers » avant 1940. Dès janvier 2014, la manifestation Jour de colère m'était apparue comme un tournant dans la libération de cette parole de haine. Nous avons, après cet événe-

ment, publié un numéro de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* intitulé « L'antisémitisme, l'éternel retour ». Après les attentats de janvier 2015, il est apparu qu'il ne suffisait plus de produire du savoir, mais qu'il convenait de s'interroger sur sa transmission. D'où la création du Cercle de formation et de recherche contre le racisme et l'antisémitisme (CERA), au sein de mon laboratoire (IHTP). Mais les institutions sont lentes. D'où la nécessité d'agir en nous organisant par nous-mêmes. Autre chose : l'association est ouverte aux universitaires, aux enseignants du secondaire et aux étudiants ; un cadre collaboratif difficile à imaginer sous une autre forme.

En tant qu'historienne, spécialiste du fascisme, de l'antisémitisme et des totalitarismes, quel diagnostic posez-vous sur la situation que nous vivons en France en ce moment ?

Je ne pensais pas être ainsi rattrapée par mes objets de recherche. Le fascisme n'est pas à nos portes, mais la démocratie et les valeurs républicaines sont effectivement menacées. ● *Propos recueillis par Isabelle de Mecquenem*

(*) Association de lutte contre l'antisémitisme et les racismes par la mobilisation de l'enseignement et de la recherche.